

REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA

COMMUNE DE ROUA



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

FAR-NORTH REGION

MAYO-TSANAGA DIVISION

ROUA COUNCIL

**ADDITIF N° 001 DUAU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE OUVERT
02/AONO/C-ROUA/CIPM/AI/2025 DU 24 FEVRIER 2025 POUR LES TRAVAUX
EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE DANS LA LOCALITE DE :**

- SUR L'AXE DU CETIC DE ROUA (1,4 km), (lot 01),
- CAMP DES ENSEIGNANTS A BAO-VARA (900), (LOT 02)
- LA CITE MUNICIPALE DE ROUA (700 ML), (LOT 03)

DANS L'ARRONDISSEMENT DE SOULEDE ROUA, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

Le Maire de la Commune de ROUA (Maître d'Ouvrage), informe les entreprises intéressées par l'appel à concurrence sur référencé sont par le présent additif informées des modifications ci-après :

AU LIEU DE :

La date limite de remise des offres prévue pour le **18 /03/2025 à 10 heures locale** et l'ouverture de plis le **18 /03/2025 à 11 heures précise**.

LIRE :

La date limite de remise des offres au plus tard le **28 /03/2025 à 10 heures locale** et l'ouverture de plis le **28 /03/2025 à 11 heures heure précise**.

Le présent additif abroge les informations intérieures contraires au Dossier d'Appel d'Offre national **Ouvert 02/AONO/C-ROUA/CIPM/AI/2025 du 24 Février 2025**

AMPILIACTIONS

- PREFET/MT
- ARMP pour publication au JDM;
- PrésidentCIPMPP/C-ROUA;
- DDMINMAP/MT (pour archivage) ;
- DDMINEE/MT (pour suivi) ;
- CRTV (Station Régionale pour diffusion) ;
- Radio Communautaire Mokolo (pour



DELEGATION REGIONALE DE
L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU
MAYO-TSANAGA

COMMUNE DE ROUA

COMMISSION INTERNE DE
PASSATION DES MARCHES



REGIONAL DELEGATION OF
FAR NORTH

DIVISIONAL DELEGATION OF
MAYO-TSANAGA

ROUA CONCIL

DIVISIONAL TENDERS BOARD

AVIS D'APPEL D'OFFRE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°02/AONO/C-ROUA /CIPM/AI/2025
DU 24 FEB 2025 POUR LES TRAVAUX EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE DANS LA
LOCALITE DE :

- LOT 01 : SUR L'AXE DU CETIC DE ROUA (1,4 km) ;
- LOT 02 : CAMP DES ENSEIGNANTS A BAO-VARA (900 ml) ;
- LOT 03 : LA CITE MUNICIPALE DE ROUA (700 ml) .

DANS L'ARRONDISSEMENT DE SOULEDE-ROUA, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA,
REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

MAITRE D'OUVRAGE : MONSIEUR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE ROUA

AUTORITE CONTRACTANTE : MONSIEUR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE ROUA

COMMISSION COMPETENTE : COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS
AUPRES DE LA COMMUNE DE ROUA

1. Objet de l'Appel d'Offres

Le Maire de la Commune de Roua, Autorité Contractante lance pour le compte de la Commune de Roua, un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux d'extension du réseau électrique dans les localités ou axes de :

- Sur l'axe du CETIC de ROUA (1.4 kml) (lot 01),
- Camp des enseignants à BAO VARA (900ml) (LOT 02)
- La cite municipale de ROUA (700ml) (LOT 03)

DANS L'ARRONDISSEMENT DE SOULEDE-ROUA, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment, l'extension du réseau électrique dans la localité de ; CETIC de Roua ; camp des enseignants de bao-vara et la cité municipale de Roua.

Les travaux comprennent :

- Études et piquetage ;
- Approbation du projet d'exécution des travaux ;
- Exécution et réception des fouilles et tranchées diverses ;
- Réception du matériel et des équipements au chantier et au sol ;
- Levage et calage des supports ;
- Pose des armements et autres ferrures ;
- Déroulage et réglage des conducteurs ;
- Pose autres matériels et équipements ;
- Mesures diverses;
- Essais et mesure de pré réception ;
- Raccordement et mise en service de l'ouvrage.

3. Allotissement

Les travaux sont subdivisés en trois(3) lots :

Lot (1) : d'extension du réseau électrique sur l'axe du CETIC DE ROUA (1.4 ml)

Lot (2) : d'extension du réseau électrique camp des enseignants a BAO VARA (900ml)

Lot (3) : d'extension du réseau électrique la cite municipale de ROUA (700ml)

4. Coût prévisionnel

- Lot (1): Vingt millions (20 000 000) Francs CFA
- Lot (2): Dix millions (10 000 000) Francs CFA
- Lot (3): Vingt millions (20 000 000)Francs CFA

5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de **Trois (03) mois** calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, **date de signature de votre contrat**.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux Entreprises des Travaux Publics et Bâtiments installées au Cameroun, assujetties au régime fiscal et disposant des capacités techniques et financières requises.

7. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public (MINÉE), Exercice 2025

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est : hors ligne.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, un cautionnement de soumission acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à quatre cent mille (400 000) F CFA lot(01), Deux cent mille (200 000) F CFA lot(02) et quatre cent mille (400 000) F CFA lot(03), ils sont égal égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. Le cautionnement de soumission sus évoqué timbré au tarif en vigueur et établi par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances respectera la Lettre Circulaire N° **000019/LC/MINMAP du 05 /06/2024** relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation de cautionnement sur les Marchés Publics.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement à la Commune de ROUA aux heures ouvrables dès publication du présent avis.

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La Dossier d'Appel d'Offre peut être obtenu à la Commune de Roua, dès publication du présent avis de consultation, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat de la du Dossier d'Appel d'Offre (DAO) de **SOIXANTE MILLE (60 000) francs CFA** payable auprès de la recette Municipale de Roua.

12. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies lisibles marquées comme telles, conformes aux prescriptions de la Demande de Cotation, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Commune de Roua, au plus tard le **18 MARS 2025** à 10 heures, heure locale et devra porter la mention:

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
OUVERT N° /AONO/C-ROUA /CIPM/AI/2025 DU POUR LES TRAVAUX
EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE DANS LA LOCALITE DE :**

- **LOT 01 : SUR L'AXE DU CETIC DE ROUA (1,4 km) ;**
 - **LOT 02 : CAMP DES ENSEIGNANTS A BAO-VARA (900 ml) ;**
 - **LOT 03 : LA CITE MUNICIPALE DE ROUA (700 ml) .**
- DANS L'ARRONDISSEMENT DE SOULEDE-ROUA, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA,
REGION DE L'EXTRÊME-NORD.**

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

Financement : BIP MINEE. Exercice 2025

Délai d'exécution : TROIS (03) MOIS

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

13. Recevabilité des plis

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence ou la non-conformité de la caution de soumission délivrée par la caisse de dépôt et (défaut de timbrage, absence du récépissé de consignation délivrée par la caisse de dépôt et de consignation(CDEC), absence de la mention manuscrite de l'établissement émetteur) délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le **18 MARS 2025** à 11 heures précises dans la salle de réunions de la Commune de Roua, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de regroupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

15. Critères d'évaluation

Les Offres seront évaluées sur la base des critères ci-après :

15.1. Critères éliminatoires

Critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

- a Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- b Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
- c Offre financière incomplète (absence de la lettre de soumission, du bordereau des prix unitaires, du devis quantitatif et estimatif ou du sous-détail des prix) ;
- d Note technique inférieure au seuil minimal requis (70%) •
- e Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre à la fois dans le BPU, le DQE et le SDP
- f Abandon d'un marché au cours des trois (03) dernières années et/ou présence sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP.
- g De la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- h Du non-respect du format de fichier des offres ;
- i De l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- j Chiffre d'affaires dans l'Electrification au cours des trois (03) dernières années inférieur respectivement 50 000 000 de Francs CFA ;
- k N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier des travaux d'électrification
- l Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;

15.2. Critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques se fera selon une grille de notation binaire (oui/non) et porteront à titre indicatif sur :

- a) Présentation sur **2 critères** ;
- b) Expérience de l'entreprise **4 critères** ;
- c) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **19 critères** ;
- d) Le matériel de chantier à mobiliser sur **8 critères** ;
- e) La méthodologie d'exécution sur **13 critères** ;

f) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **4 critères**.

NB: Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu au moins **70% de OUI** seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée

16. Attribution

Le Maire de la Commune de Roua, Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offre.

17. Nombre maximal de lot

Le candidat peut soumissionner et peut être attributaire de tous les lots.

18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagées par leurs offres pendant une période de quatre -vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de Roua.

20. Lutte contre la corruption

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro 699 98 89 81 .

Roua, le 24 FEV 2025

Le Maire de la Commune de Roua
(Autorité contractante)

Copies :

- PREFET/MT
- ARMP pour publication au JDM;
- Président CIPM/C-ROUA;
- DDMINMAP/MT (pour archivage) ;
- DDMINEE/MT (pour suivi) ;
- CRTV (Station Régionale pour diffusion) ;
- Radio Communautaire Mokolo (pour diffusion) ;
- Affichage

